

# CONCOURS VIDÉO

*Malgré la pandémie,  
je suis libre de... ?*



2 BONS FNAC  
D'UNE VALEUR DE CHF 50.-



## POUR PARTICIPER



- Tu as entre 13 et 18 ans
- Tu habites la région de La Côte (VD)
- Tu es abonné.e à notre compte @tsp\_lacote

**TU PEUX RÉPONDRE  
À LA QUESTION EN ENVOYANT  
UNE VIDÉO PAR MESSAGE PRIVÉ**

- Seul ou avec tes amis, montre-nous ta créativité et ta réponse
- Max. 30 secondes
- Masques obligatoires



**DÉLAI**  
**31 MARS 2021**

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Si la vidéo représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette vidéo ;
- Les vidéos ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence ;
- De même, les vidéos de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées ;
- La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ;
- Dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit ;
- La participation au concours requiert l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. En participant au concours, le participant exprime son accord avec le règlement. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la participation du participant au concours. Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées définitivement par l'organisateur, sans autres formes de recours ;
- L'organisateur peut, sans justification nécessaire, exclure du concours une vidéo qu'il jugerait inappropriée. L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement, voire de reporter ou d'annuler la tenue du concours si des circonstances le justifient.

Pour plus d'information concernant le droit à l'image en Suisse:  
<https://www.skppsc.ch/fr/wpcontent/uploads/sites/5/2016/12/droitmonimage.pdf>

### REMISE DES PRIX

Les **résultats seront annoncés** un mois après le délai et les gagnant-e-s seront contactés via le compte Instagram. Les prix mentionnés ne peuvent être échangés contre de l'argent liquide ou contre d'autres produits.

## UTILISATION DES CONTENUS

**Les TSP d'Espace Prévention La Côte** se réservent le droit de publier sur leur compte Instagram les réalisations des participant-e-s. Les TSP mentionnent et créditent les auteurs.